



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
Île-de-France, le 01 FEV. 2017
Transmise au contrôle
de légalité, le 01 FEV. 2017
La Présidente du conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts
Anna Cabrit

DÉLIBÉRATION

N°17-007 du 01 février 2017

Approbation d'acquisitions foncières et habilitation donnée à la Présidente pour signer les actes correspondants

LE BUREAU DELIBERANT

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU la délibération N° 16-018 du 31 mars 2016 portant approbation du budget primitif 2016 ;
- VU la délibération N° 16-067 du 22 juin 2016 portant sur la décision modificative N° 1 du budget primitif 2016 ;
- VU la délibération N°16-101 du 18 octobre 2016 portant approbation du budget supplémentaire ;
- VU la délibération N° 16-126 du 13 décembre 2016 portant sur la décision modificative N° 3 du budget primitif 2016 ;
- VU les autorisations de programme disponibles sur le programme 12 du budget 2012 d'un montant de 74.998,12 € relatives à la DUP de la Butte de Marsinval (Verneuil) ;
- VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts ;
- VU les avis des domaines sur chaque acquisition envisagée.

DELIBERE

- Article 1 Habilité la Présidente à signer les actes et traités d'adhésion à ordonnance d'expropriation mentionnés en annexe 1.
- Article 2 Habilité la Présidente à mandater, en vue de leur paiement ou de leur consignation, les indemnités correspondant aux opérations mentionnées en annexe 1, pour un montant total de 370 € et à mandater les frais d'opérateur foncier liés à cette opération.
- Article 3 Les crédits nécessaires seront imputés sur le Budget de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants	9
Votes POUR	8+1
Votes CONTRE	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote ...	0

Butte de Marsinval (20)

N° de Dossier : 424 (Verneuil-81) cts GRENIER

date de l'ordonnance	date avis DNID	date adhésion *	date du jugement
17/01/14	24/05/16	12/06/16	

Prix total : 370,00 €	Surface : 0 ha 03 a 08 ca	Prix au m² : 1,20 €
------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
78440	LES MUREAUX	AL	169	0 ha 03 a 08 ca	3

Total Butte de Marsinval	0 ha 03 a 08 ca	370,00 €	Nb dossiers : 1
---------------------------------	------------------------	-----------------	------------------------

TOTAL	0 ha 03 a 08 ca	370,00 €	Nombre de dossiers : 1
	Prix moyen au m²	1,20 €	

(*) date de signature par l'exproprié du traité d'adhésion

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	17-007
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.1 - Acquisitions
Objet de l'acte	acquisitions foncières
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-287500052-20170201-17-007-DE
Date de transmission de l'acte	01/02/2017
Date de réception de l'accuse de réception	01/02/2017